

Mesdames, Messieurs élus de la République,
Mesdames, Messieurs journalistes,
Mesdames, Messieurs démocrates,

En grève de la faim depuis le 13 mars 2013 !

« Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants. ».

Art. 3 de la convention européenne des droits de l'homme

Un jeune citoyen français, père d'une petite fille et dans quelques jours d'un petit garçon, marié, intégré et aimé vit actuellement une situation particulièrement **dégradante, dangereuse** et **antidémocratique**...aux yeux de tous !

Ce jeune citoyen a été emprisonné à la Maison d'arrêt de Fresnes en janvier 2013 pour ses opinions politiques à la suite d'un procès injuste totalement passé inaperçu et qui, par conséquent, n'a pas mobilisé les masses ou les médias.

Son acte (parce qu'il est important de rappeler son « délit ») est d'avoir **pacifiquement** exprimé une sympathie envers la lutte politique d'un mouvement marxiste et anti-impérialiste turc au travers de concerts, de manifestations, notamment celles du 1^{er} mai, de distributions de tracts ainsi que de **revues légales en Turquie**.

Ce jeune citoyen se prénomme **Nezif ESKI**.

Bien qu'il fasse appel de ce jugement rendu le 20 décembre 2012 par le Tribunal correctionnel de Paris, Nezif ne remet pas en cause la décision prise au « nom du peuple français ».

S'il fait la grève de la faim depuis bientôt **50 jours**, s'il est en passe de perdre près de **15 kilos** et s'il met en **danger sa vie** ce n'est pas pour contester la décision prise à son encontre.

S'il fait tout cela, avec courage mais épuisement, c'est parce qu'il proteste contre ses conditions de détention et plus particulièrement contre les agissements des gardiens à la sortie des parloirs.

En effet Nezif, **contrairement aux dispositions d'un arrêt du Tribunal Administratif de Melun lui aussi rendu « au nom du peuple français »**, subit systématiquement à la sortie de chaque parloir des mises à nu ainsi que des fouilles corporelles intimes.

Saisi le 28 mars 2013 d'un référé-liberté, déposé par l'Observatoire international des prisons (OIP) à la demande de Nezif, le juge des référés du Tribunal administratif de Melun a suspendu le 29 mars dernier « *la décision implicite par laquelle le directeur du centre pénitentiaire de Fresnes a institué un régime de fouilles corporelles intégrales systématiques à l'égard de*

l'ensemble des personnes détenues à la sortie des parloirs et la note, en date du 24 décembre 2012, du même directeur ayant le même objet ».

Aussi, les fouilles corporelles peuvent être considérées comme des actes humiliants et dégradants, comme des tortures ou des viols. Nezif les considère comme tels...nous devons les considérer comme tels.

En effet, il faut imaginer ce que sont ces actes : mises à nu, palpation de la bouche, écartement des fesses, obligation de tousser, palpation des testicules. Tout cela au vu d'autres gardiens et détenus.

Les derniers faits en date : le 2 avril 2013, malgré l'arrêt précédemment cité, à la sortie d'un parloir, les gardiens ont souhaité une nouvelle fois fouiller à nu Nezif. Celui-ci, en connaissance de cause a demandé qu'on lui fournisse un document justifiant de cette fouille. Un responsable de l'administration pénitentiaire est alors venu à sa rencontre. Ce responsable lui expliquait que les lois de la République **n'avaient pas « droit de cité » dans sa prison**. Il ordonna alors à trois gardiens de mettre à nu Nezif et d'employer la force si nécessaire.

Ces trois gardiens, pouvant exercer leur droit de retrait, se sont malgré tout machinalement exécutés.

Nezif fut plaqué au sol, ses vêtements furent déchirés et l'un des trois gardiens fut « bien malin » en s'asseyant de tout son poids sur son dos, compressant son thorax et écartant ses fesses.

Ces derniers actes ont marqué un tournant. Le tournant de la mobilisation. **Il faut dire STOP aux agissements des responsables et des gardiens de cette maison d'arrêt !**

« Nous ne pouvons juger du degré de civilisation d'une nation qu'en visitant ses prisons » écrivait Dostoïevski.

Nous pouvons aller plus loin : nous ne pouvons juger du degré de civilisation d'une nation qu'en condamnant les actes commis par l'administration pénitentiaire dans les prisons.

Nezif ne demande que ses droits.

Le droit de ne pas subir des mises à nu et des actes humiliants qu'il qualifie de tortures.

Ces mêmes droits sont bafoués systématiquement par cette administration. Un homme est en danger.

Aussi une nation, qui laisse faire, est en danger.

A ce jour aucune arme, ou substance, ou document n'ont été trouvés à la suite de ces fouilles. En effet Nezif, malgré sa maladie (et oui, en plus de tout cela Nezif a une grave maladie extrêmement incapacitante qu'est l'Algie Vasculaire de la Face plus couramment nommée céphalée suicidaire) entend être un détenu modèle.

Vous devez réagir...Nous devons tous réagir vite !

Les Amis de l'égalité